



**HAL**  
open science

# Un cas majeur de corruption dans la Roumanie de l'entre-deux-guerres : l'affaire Škoda

Matthieu Boisdron

► **To cite this version:**

Matthieu Boisdron. Un cas majeur de corruption dans la Roumanie de l'entre-deux-guerres : l'affaire Škoda. Sylvia Marton; Frédéric Monier; Olivier Dard. Moralité du pouvoir et corruption en France et en Roumanie, XVIIIe-XXe siècle, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, pp.191-203, 2017, 979-10-231-0577-3. hal-01656429v1

**HAL Id: hal-01656429**

**<https://hal.science/hal-01656429v1>**

Submitted on 22 Apr 2024 (v1), last revised 23 Apr 2024 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Un cas majeur de corruption dans la Roumanie de l'entre-deux-guerres : l'affaire Škoda

Matthieu Boisdron  
SIRICE, Université de Nantes

Paru dans : Sylvia Marton, Frédéric Monier, Olivier Dard (dir.), [\*Moralité du pouvoir et corruption en France et en Roumanie, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle\*](#), Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2017, p. 191-203.

Si l'affaire Škoda ne constitue pas le seul scandale de corruption dans la Roumanie de l'entre-deux-guerres, son retentissement reste tout à fait singulier. C'est la raison pour laquelle son étude permet d'associer deux approches de ce phénomène qu'est la corruption politique. D'abord, ses implications sur le fonctionnement institutionnel du royaume permettent de mesurer son ampleur dans le champ considéré et donc son historicité. Ténues, contradictoires, manipulées, rapportées par des témoins compromis ou malhonnêtes, les nombreuses traces laissées par l'affaire peuvent être difficiles à appréhender tant l'investissement émotionnel ou personnel des acteurs a pu biaiser sa relation. L'éloignement temporel accentue ces déformations de la perception déjà fortes du temps des contemporains. Malgré ces écueils dont il faut se défier, elle apparaît manifestement comme un symptôme de la crise sévère que traverse le royaume et comme un facteur d'accélération de son affaiblissement.

Ensuite, l'affaire Škoda éclaire les forces profondes à l'œuvre derrière les seuls événements et révèle le degré de maturité démocratique de ce pays en développement de la périphérie européenne de l'entre-deux-guerres. Elle donne ainsi à voir, en creux, des pratiques de pouvoir installées mais aussi l'émergence de leur puissante contestation, alimentée par les effets de la crise et la détérioration de l'environnement extérieur.

Née des conditions de souscription d'un contrat d'armement, l'affaire Škoda est d'abord le fruit d'un contexte. Elle éclate dans un pays très soucieux de sa sécurité extérieure et s'inscrit dans un cadre économique, social et politique dégradé qui explique la nature de ses conséquences comme sa postérité.

## La Roumanie : un pays inquiet et fragile

À la suite des traités de paix, la « Grande Roumanie » devient une puissance régionale aux marges de manœuvre obérées par son positionnement géostratégique particulier et par ses capacités budgétaires et militaires réduites.

L'édification nationale du royaume repose sur un nationalisme inquiet dont l'ambition est de garantir sa tutelle sur des régions périphériques où résident de fortes minorités nationales, hostiles au centralisme d'un État dont les frontières demeurent contestées. L'URSS focalise les craintes, elle qui ne reconnaît pas l'annexion de la Bessarabie ; région qui s'était affranchie de la tutelle de Moscou en décembre 1917 avant de proclamer son indépendance en janvier 1918 puis de s'unir à la Roumanie en mars 1918. La convention de Paris du 28 octobre 1920 entre la Roumanie d'une part, la France, le Royaume-Uni, l'Italie et le Japon d'autre part, devait permettre cette reconnaissance. L'absence de signature par les États-Unis et la Russie soviétique, mais surtout la longue procédure de ratification par la Chambre française des députés, qui n'intervint qu'en mars 1924, laissa longtemps entière la question de la garantie des frontières orientales de la Roumanie, davantage suspendue au sort de discussions entre Moscou et Bucarest, qui n'aboutiront pas, qu'aux lenteurs du Parlement français. C'est seulement en juin 1926, que la Roumanie et la France concluent un traité,

peu contraignant, d'assistance militaire. Cet engagement soulève les protestations de l'URSS qui réitère alors ses revendications<sup>1</sup>.

L'inquiétude des dirigeants roumains n'est pas injustifiée : entre les 15 et 18 septembre 1924, une insurrection bolchevique éclate dans la localité de Tatar Bunar. Cette initiative n'est pas sans lien avec l'échec des négociations roumano-soviétiques engagées à Vienne au mois de mars 1924 au cours desquelles la question d'un plébiscite pour la Bessarabie avait été posée par la délégation soviétique. Œuvre de combattants moldaves autonomistes arrivés en Bessarabie depuis l'Ukraine voisine, la tentative de coup de force se solde par un échec. À la mi-octobre 1924, en réponse à la répression roumaine, une république socialiste soviétique moldave autonome est constituée au sein de la république socialiste soviétique d'Ukraine<sup>2</sup>. Le vaste procès qui se déroule devant une cour militaire, à Chişinău, d'août à septembre 1925, sert une virulente propagande soviétique anti-roumaine<sup>3</sup>.

Dans ce contexte qui voit la Roumanie demeurer relativement seule face à des revendications soviétiques prégnantes, le renforcement des capacités militaires du pays constitue la priorité. Malgré la volonté politique des responsables du parti national libéral (Partidul național liberal) de Ion I. C. Brătianu, qui dominent le pouvoir dans les années 1920, d'assurer au secteur industriel national travaillant pour la défense les moyens nécessaires à son développement, l'évolution défavorable des finances publiques puis la dégradation de la conjoncture se combinent aux problèmes structurels du pays et de l'armée.

La crise contribue à l'amointrissement des ressources de la Roumanie dont l'économie repose sur une agriculture aux faibles rendements qui manque de capitaux, d'investissements et d'équipements. L'effondrement des prix agricoles, fragilisés depuis 1926, intervient dès 1929 et précipite les paysans, endettés à des taux usuraires, dans de graves difficultés qui touchent ensuite le secteur bancaire puis les petits épargnants. Cette situation se conjugue avec les carences structurelles du pays. La Roumanie, dont le Trésor avait été évacué vers la Russie fin 1916 et début 1917 puis conservé par les Bolcheviques, ne peut compter que sur de faibles ressources fiscales<sup>4</sup>. Ni le gouvernement, par manque de moyens financiers, ni le secteur de l'armement, par manque des moyens industriels, ne sont en mesure de fournir à l'armée le matériel qui lui fait défaut.

Les dépenses militaires de la Roumanie sont parmi les plus faibles des pays européens et font de l'armée royale une force notoirement sous-équipée<sup>5</sup>. Les insuffisances sont criantes en matière d'artillerie. À l'issue de la Grande Guerre, elle compte une cinquantaine de modèles de pièces<sup>6</sup>. Par ailleurs, la livraison par la France d'une grande quantité de munitions commandée au cours du conflit (trois mille wagons) a immédiatement constitué un lourd fardeau financier. Cette situation a conduit à des problèmes de stockage qui ont rendu nécessaire la destruction de ces projectiles. Le devenir funeste d'une commande réalisée auprès de Škoda en 1921 – ces munitions seront détruites en 1924 – pour des motifs davantage politiques que militaires démontre le gaspillage des ressources. Les efforts de rationalisation des calibres entrepris à partir de 1922 ne

---

<sup>1</sup> Traian Sandu, *Le Système de sécurité français en Europe centre-orientale. L'exemple roumain, 1919-1933*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 122-130, 135-138, 139-141, 219-226.

<sup>2</sup> Ludmila Rotari, *Mișcarea Subversivă în Basarabia, 1918-1924*, Iași, Editura Enciclopedică, 2004.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 246. 85 des 489 accusés sont condamnés à la prison ou aux travaux forcés. Voir Henri Barbusse, *Les Bourreaux*, Paris, Flammarion, 1926.

<sup>4</sup> Vlasta Štěpová, « Le Trésor national roumain », Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, *Documents de séance, session ordinaire de 2002 (troisième partie), 24-28 juin 2002*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2002, t. V, documents 9391, 9429-9470, p. 107-109.

<sup>5</sup> Larry L. Watts, *Romanian Cassandra: Ion Antonescu and the Struggle for Reform, 1916-1941*, East European Monographs, Boulder, Columbia University Press, 1993, p. 47 et le témoignage d'Henri Prost : *Destin de la Roumanie*, Berger-Levrault, 1954, p. 59.

<sup>6</sup> Adrian Stroea et Gheorghe Băjenaru, *Artileria română în date și imagini*, București, Editura Centrului Tehnic-Editorial al Armatei, 2010, p. 68.

sont pas suffisants. En 1930, les armes en service possèdent globalement toujours les mêmes caractéristiques techniques et balistiques qu'en 1919<sup>7</sup>.

À la fin des années 1920, la Roumanie n'a plus d'autre choix que de trouver à l'étranger le matériel qui lui manque pour répondre aux menaces qu'elle croit peser sur ses frontières.

## L'acquisition de pièces d'artillerie auprès de Škoda

Škoda, contrôlée depuis 1919 par le groupe français Schneider, est un partenaire d'autant plus naturel pour les dirigeants roumains que, dans l'esprit des contemporains, l'entreprise tchécoslovaque est destinée à « devenir l'arsenal de la Petite Entente<sup>8</sup> ».

Facteur de cohésion en Europe centrale, l'Union européenne industrielle et financière – société *holding* qui unit Schneider et la Banque de l'union parisienne (BUP) pour la prise de participations dans l'ancien espace austrohongrois – se heurte néanmoins à la réorientation des productions de Škoda vers des fabrications civiles et au morcellement de l'Europe en de multiples États indépendants qui pratiquent une politique protectionniste assumée. Certes, Schneider permet à Škoda de compenser la rétraction de ses marchés d'Europe centrale et orientale en ouvrant à ses productions les marchés d'Europe occidentale dynamisés par les besoins de la reconstruction en lui donnant accès à son réseau de distribution *via* un accord commercial signé en avril 1921. Mais il n'en va pas de même pour les secteurs où les productions de Škoda entrent en concurrence avec celles de la société dominante. Les affaires relatives à l'artillerie en sont ainsi exclues. Une entente particulière est conclue en mai 1922 qui réserve à Schneider les marchés français, belge, espagnol et latino-américain (à l'exception du Mexique) et 75 % des marchés des pays non réservés. Škoda obtient les marchés tchécoslovaque, autrichien, roumain, mexicain et 25 % des marchés non réservés<sup>9</sup>. Dans cette situation qui associe diversification des productions de Škoda, réduction des marchés potentiels, manque de moyens financiers des pays clients et réticences des gouvernements à s'approvisionner hors de leurs frontières, il est possible de supposer qu'une forte pression devait peser sur les représentants de Škoda chargés de vendre les pièces d'artillerie et les conduire à adopter des pratiques commerciales agressives.

L'évolution politique explique également le recours à Škoda. Les projets des nationaux-libéraux pour la création d'une industrie d'armement nationale ne donnent pas les résultats escomptés. La loi du 25 juin 1925 a certes permis l'entrée en vigueur de l'accord préalable de janvier 1925 entre l'État roumain, l'entreprise britannique Vickers et la société Reșița pour constituer la société des Usines métallurgiques de Copșa Mică et de Cugir (Uzinele metalurgice din Copșa Mică și Cugir) en vertu duquel la fabrication de l'armement d'infanterie revient à Cugir et celle des pièces d'artillerie et des munitions à Copșa Mică. Toutefois, le manque de participation de l'État et les réticences de Reșița à travailler avec un concurrent empêchent le fonctionnement normal des arsenaux avant le milieu des années 1930. En 1931, Vickers se retire de Copșa Mică et en 1936 de Reșița. C'est Škoda et l'État tchécoslovaque qui prendront la place de l'entreprise britannique et le contrôle des arsenaux roumains par l'entremise de la seconde entreprise d'armement tchécoslovaque, Česka Zbrojovka, qu'ils contrôlent, et qui acquiert les parts de Reșița que Vickers lui cède<sup>10</sup>. Au surplus, la mort, à l'été 1927, du roi Ferdinand I<sup>er</sup>, fidèle soutien des libéraux, celle de Brătianu en novembre, l'accession au trône de Mihai, petit-fils du roi défunt âgé

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 68-69 ; Adrian Stroea (dir.), *Enciclopedia artileriei române*, București, Editura Centrului Tehnic-Editorial al Armatei, 2014, p. 153.

<sup>8</sup> Claude Beaud, « Une multinationale française au lendemain de la première guerre mondiale : Schneider et l'Union européenne industrielle et financière », *Histoire, économie et société*, 1983, vol. 2, n° 4, p. 626-627.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 636-638.

<sup>10</sup> Larry L. Watts, *Romanian Cassandra. op. cit.*, p. 46 ; Adrian Stroea (dir.), *Enciclopedia artileriei române, op. cit.*, București, 2014, p. 154 ; Philippe Marguerat, *Le III<sup>e</sup> Reich et le pétrole roumain (1938-1940)*, Genève, Institut universitaire des hautes études internationales, 1977, p. 44-47 ; *id.*, « Positions économiques de la France dans la zone de la Petite Entente au cours des années trente », dans Saul Friedländer, Harish Kapur et André Reszler (dir.), *L'Historien et les relations internationales. Recueil d'études en hommage à Jacques Freymond*, Genève, Institut universitaire des hautes études internationales, Droz, 1981, p. 341, n. 13.

d'à peine six ans, enfin la création d'un conseil de régence installent un certain vide du pouvoir. Les élections législatives de 1928 sont ainsi les plus sincères depuis 1919<sup>11</sup>. L'écrasante victoire du parti national-paysan (Partidul naționalțăranesc), avec 77,76 % des voix, et l'arrivée à la tête du gouvernement de Iuliu Maniu entraînent un infléchissement de la politique protectionniste initiée par les libéraux. Pour les nationaux paysans, « l'industrie roumaine est une création artificielle du parti libéral, vivant aux dépens de l'État et au seul profit d'une étroite clientèle politique<sup>12</sup> ».

À l'aube des années 1930, toutes les conditions (militaires, politiques, commerciales) sont réunies pour que la Roumanie s'engage aux côtés de Škoda en vue du renforcement de ses capacités militaires.

Le 17 mars 1930, une commande de 5,15 milliards de lei est passée auprès de Škoda – le premier contrat d'ampleur signé à l'étranger depuis la fin de la guerre – dans le cadre d'un plan de dotation de l'armée voulu par le cabinet Maniu<sup>13</sup>.

Ce sont 24 canons de 75 mm avec 48 000 projectiles, 62 obusiers de 100 mm avec 47 000 projectiles, 45 (ou 42, selon les sources) canons de 150 mm avec 36 000 projectiles et 25 batteries anti-aériennes de 75 mm avec 50 000 projectiles qui sont commandés<sup>14</sup>. Le 18 juillet 1930, malgré l'accord commercial Schneider-Škoda, 45 canons lourds de 105 mm et 45 lots de munitions sont commandés auprès de Schneider pour 1,7 milliards de lei<sup>15</sup>. Sous la pression des ministères français des Affaires étrangères et de la Guerre, Schneider accepte ce contrat « en dépit de sa répugnance très nette<sup>16</sup> ». En effet, comme l'écrit Philippe Marguerat :

Les accords de marché qui réservent la zone de la Petite Entente à Škoda semblent rester inconnus du Quai d'Orsay et de l'État-major jusqu'en 1930 [...] de 1932 à 1938, ils ne semblent pas être vraiment compris : à plusieurs reprises le Quai d'Orsay intervient [...] pour favoriser des commandes d'artillerie [...] contre des commandes adressées à Škoda<sup>17</sup>.

Enfin, des mitrailleuses ZB sont commandées auprès de Česka Zbrojovka (CZ) pour 1,8 milliard de lei<sup>18</sup>. L'État tchécoslovaque possède il est vrai 78 % des actions de Zbrojovka et Škoda, qui y exerce une influence déterminante, le reste. Les dépendances roumaines de Škoda-Zbrojovka exploitent de nombreuses licences tchèques. C'est le cas des mitrailleuses produites sous licence Zbrojovka par les usines de Copșa Mică et de Cugir. Rappelons qu'en juillet 1936, c'est à Zbrojovka que Vickers cède ses dernières actions de Reșița. Après cette transaction, un accord est conclu entre les usines tchécoslovaques et roumaines qui réserve à chacune des parties la moitié des commandes roumaines pour certaines armes légères. En 1938, Zbrojovka possède ainsi 19 % du capital des usines de Copșa Mică et de Cugir<sup>19</sup>.

Le général Dumitru « Sică » Popescu, inspecteur général de l'artillerie et secrétaire général du ministère de la Guerre, le général Henri Cihoski, ministre de la Guerre, et Bruno Seletzky,

<sup>11</sup> Voir l'article de Domnica Gorovei, dans ce volume.

<sup>12</sup> Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, Nantes, fonds București (désormais AMAE), dépêche n° 63, 10 février 1930.

<sup>13</sup> Le contrat n° 6102/1930 auprès de Škoda s'élève à 5 148 810 660 lei ; *Procesul D-lui Bruno Seletzky, reprezentantul uzinelor Škoda în România. La consiliul de război al corpului II de armată. Actul de acuzare și depozițiile martorilor după note stenografice*, București, Bucovina, 1933, p. 18, 26.

<sup>14</sup> Ministère des Affaires étrangères, *Bulletin périodique de la presse roumaine* (désormais MAE, *Bulletin*), n° 124, 30 janvier-15 mars 1935, p. 5 ; Adrian Stroea (dir.), *Enciclopedia artileriei române, op. cit.*, p. 155.

<sup>15</sup> Le contrat n° 14350/1930 s'élève à 1 741 507 430 lei ; *Procesul D-lui Bruno Seletzky, op. cit.*, p. 18.

<sup>16</sup> Cité par Agnès d'Angio, « Schneider et Cie face aux risques géopolitiques en Europe centrale et orientale (1918-1939) », *Les Cahiers Irice*, vol. 6, n° 2, « Entreprises, États et risques géopolitiques au XX<sup>e</sup> siècle », dir. Laurence Badel et Alain Beltran, 2010, p. 50 ; Philippe Marguerat, « Positions économiques de la France dans la zone de la Petite Entente au cours des années trente », art. cit., p. 341-342, n. 13.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 345-346.

<sup>18</sup> L'État tchécoslovaque possède 78 % des actions de Zbrojovka, Le contrat n° 20915/1930 s'élève à 1 816 199 540 lei. Le montant cumulé des trois contrats – Škoda, Schneider et Zbrojovka – est de 8 746 517 000 lei. *Procesul D-lui Bruno Seletzky, op. cit.*, p. 18.

<sup>19</sup> Philippe Marguerat, *Le III<sup>e</sup> Reich et le pétrole roumain, op. cit.*, p. 47-49, 341

représentant de Škoda, sont les artisans de ce contrat dont l'objectif est de doter l'armée d'une artillerie moderne aux calibres rationalisés<sup>20</sup>. Si le souci d'agir vite conduit les donneurs d'ordres à s'affranchir des règles d'adjudication – la direction de l'artillerie n'a pas été consultée – aucune irrégularité n'est toutefois constatée pendant une année entière<sup>21</sup>.

Nommé en mai 1931 ministre de la Guerre dans le gouvernement de Nicolae Iorga – composition voulue par le roi pour imposer un cabinet constitué hors des partis – le général Constantin Ștefănescu Amza envoie à Pilsen une commission placée sous la direction du général Vasile Rudeanu, inspecteur général de l'armée, qui juge inadéquates la mobilité et la portée du canon de 75 mm. À la demande de Škoda, une seconde commission de six officiers examine à nouveau le matériel et confirme les premières conclusions. En conséquence, au mois de décembre 1931, le cabinet Iorga suspend l'exécution de la commande<sup>22</sup>. La négligence avec laquelle auraient été rédigés le contrat et le cahier des charges est mise en cause. Toutefois, on ne peut pas non plus exclure que cette décision ait été un moyen commode pour le gouvernement d'éviter de payer des pénalités en cas d'annulation d'un contrat que la situation budgétaire rendait difficile à honorer.

Dès le refus du matériel signifié, Amza demande le remplacement de Seletzky et confie au colonel Constantin Georgescu le soin d'assurer la liaison entre le ministère et l'entreprise. Seletzky est en outre bientôt soupçonné, à la fin de l'année 1932, d'avoir mis en place, dans le cadre du contrat passé avec Škoda, un vaste système de fraude fiscale pour un montant de 69 millions de lei. Le 10 mars 1933, des enquêteurs perquisitionnent son bureau au 6, rue Batiștei et son domicile au 63, rue Cantacuzino<sup>23</sup>. Ils découvrent des documents codés, des informations sur des officiers supérieurs, des documents relatifs aux commandes de l'armée, des listes de noms associés à des sommes d'argent. Prévenu, le colonel Victor Pomponiu, premier commissaire royal, chef du parquet militaire du 2<sup>e</sup> corps d'armée, doit cesser ses investigations à la demande du ministre de la Justice national-paysan Mihai Popovici<sup>24</sup>. Cet ordre est confirmé par le général Nicolae Uică. Les documents sont remis au coffre, placé sous scellés. Lors de la reprise de l'enquête, le 12 mars, les enquêteurs constatent que certains scellés ont été arrachés et que des documents ont disparu<sup>25</sup>.

De décembre 1931 à mars 1933, de la suspension de la commande au déclenchement de l'enquête, Iorga est remplacé dans un premier temps par Alexandru Vaida-Voevod (juin 1932) qui cède bientôt sa place à Maniu (octobre 1932) qui lui-même doit rendre le pouvoir à Vaida-Voevod (janvier 1933). Cette instabilité n'est pas étrangère à la divulgation des malversations liées au contrat Škoda.

## La divulgation de l'« affaire Škoda » et ses implications

Dans la lutte qui oppose entre eux les membres d'une classe politique soumis à la pression constante d'un souverain peu enclin à la ménager, l'affaire Škoda devient un outil commode entre les mains de certains pour jeter le discrédit sur leurs adversaires.

Le déclenchement d'une enquête et l'intervention d'un membre du gouvernement pour en limiter ses effets poussent Nicolae Lupu, député du parti paysan (Partidul țărănesc) siégeant dans l'opposition de gauche, à révéler les faits. Le 20, le 21 et le 22 mars il s'exprime devant

---

<sup>20</sup> *Procesul D-lui Bruno Seletzky, op. cit.*, p. 5, 13, 25, 47 ; Mihai Chioveanu, « Afacerea Škoda », *Sfera Politicii*, n° 84, 2000, p. 19.

<sup>21</sup> MAE, *Bulletin*, n° 112, 19 mars-4 mai 1933, p. 5.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 5 ; Adrian Stroea (dir.), *Enciclopedia artileriei române, op. cit.*, p. 155.

<sup>23</sup> Alexandru I. Vasilescu, *Cascada calomniei. Škoda*, București, Tipografia ziarului Universul, 1935, p. 17 ; *Procesul D-lui Bruno Seletzky, op. cit.*, p. 11-12.

<sup>24</sup> *Raportul în afacerea Škoda*, Monitorul Oficial și Imprimeriile Statului, București, Imprimeria Centrală, 1934, p. 13, 96-101.

<sup>25</sup> *Procesul D-lui Bruno Seletzky, op. cit.*, p. 11-12, 36 ; MAE, *Bulletin*, n° 112, *op. cit.*, p. 5 ; AMAE, dépêche n° 122, 24 mars 1933 ; Roger Mennevée, « L'Internationale des armements. Le scandale Škoda en Roumanie. Les conclusions du rapport de la commission parlementaire d'enquête », *Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, vol. 15, n° 12, décembre 1934, p. 606.

l'Assemblée des députés avant d'interpeller le gouvernement le 23<sup>26</sup>. Il affirme que Seletzky a fraudé l'État pour plusieurs dizaines de millions de lei, qu'il se trouvait en possession de documents militaires secrets, qu'il a corrompu des militaires et responsables politiques, qu'une part du contrat aurait pu être confiée à l'industrie nationale et que le matériel acquis était d'une qualité médiocre. Enfin, sera bientôt divulguée l'information selon laquelle la Yougoslavie aurait bénéficié d'un tarif inférieur de 18 à 20 % pour une commande similaire<sup>27</sup>.

Malgré ces révélations, la thèse du complot extérieur développée par Lupu – l'idée selon laquelle Seletzky aurait été lié à un agent des services soviétiques – s'effondre rapidement. Le président du Conseil, Vaida-Voevod, qui semble avoir joué un rôle dans l'arrêt des premières investigations et dont on apprend que le fils a été recruté comme ingénieur chez Škoda, répond certes de façon évasive mais semble bien peu au fait de la situation et promet de faire toute la lumière avant que le ministre de la Défense, le général Nicolae Samsonovici, ne s'engage à rendre publics tous les détails de l'enquête<sup>28</sup>. En outre, le général Amza est à son tour incriminé par le général Popescu, devenu commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée à Craïova<sup>29</sup>. Enfin, les donneurs d'ordre apportent des explications plausibles. Le 1<sup>er</sup> avril, au Sénat, le général Cihoski, publiquement soutenu par le maréchal Constantin Prezan, une des plus hautes autorités militaires du pays, dément le fait que le prix du contrat ait été exagéré<sup>30</sup>. Le gouvernement tient bon. Les conséquences sont l'arrestation de Seletzky le 24 mars et le suicide du général Popescu cinq jours plus tard.

Les nationaux-paysans sont attaqués mais c'est bien Maniu qui est visé. La bonne volonté de Vaida-Voevod pourrait ainsi trouver son explication dans le conflit qui oppose les deux dirigeants au sein de leur parti. De plus, le roi et son entourage auraient exercé des pressions pour orienter l'instruction dans un sens hostile à Maniu<sup>31</sup>. En effet, Carol II, s'il a pu bénéficier de l'appui de Maniu lors de son retour en juin 1930, entre très vite en conflit avec lui. Par ailleurs, il apparaît que Carol II semble avoir été informé dès 1930 par Alexandre de Yougoslavie de la surévaluation des prix appliqués à la commande roumaine sans que le souverain ne réagisse<sup>32</sup>. Le souci du roi était-il d'éviter la disqualification du parti national-paysan, solution gouvernementale à laquelle il avait dû revenir après l'échec du cabinet d'union nationale de Iorga, en faisant porter toute la responsabilité sur Maniu ? Cherchait-il plutôt à se débarrasser d'un opposant dénonçant sa volonté d'exercice personnel du pouvoir ? Des considérations plus intimes – l'hostilité de Maniu à la concubine du roi ou encore la proximité de Carol avec les dirigeants de l'industrie nationale de l'armement (Max Auschnitt, Nicolae Malaxa) – sont-elles entrées en jeu ?

Quoi qu'il en soit, ces révélations provoquent dans le pays une grande émotion et appellent des suites politiques et judiciaires qui peinent pourtant à intervenir.

Seul Seletzky est mis en cause et condamné en août 1933 par un tribunal militaire à cinq ans de prison. L'opposition libérale ne se satisfait pas de cette conclusion qui ne permet pas de faire la lumière sur l'identité des bénéficiaires des commissions versées par Seletzky recensés sous différents noms de code, et notamment le terme récurrent de « *Palaelibus*<sup>33</sup> ».

<sup>26</sup> *Afacerea Škoda. Lupta dusă de D-l Dr. N. Lupu, Președintele Partidului țărănesc, pentru apărarea cinstei și intereselor țării românești. Discursuri rostite în Cameră, cu o prefață de Tudor Teodorescu-Braniște, s.l., Editura partidului țărănesc, s.d.*

<sup>27</sup> *Procesul D-lui Bruno Seletzky, op. cit., p. 23-24* ; Cercul de studii al partidului național liberal, *Afacerea Škoda și înarmarea țării*, București, s.n., 1935, p. 9-12.

<sup>28</sup> AMAE, dépêche n° 122, 24 mars 1933 ; Larry L. Watts, *Romanian Cassandra, op. cit., p. 64* ; MAE, *Bulletin*, n° 112, *op. cit., p. 5*.

<sup>29</sup> *Ibid.* ; Larry L. Watts, *Romanian Cassandra, op. cit., p. 64*.

<sup>30</sup> P.-J. Thomas, *Les Roumains, nos alliés ?*, Paris, Sorlot, 1939, p. 134 ; Claude Beaud, « Une multinationale française au lendemain de la Première Guerre mondiale : Schneider et l'Union européenne industrielle et financière », art. cit., p. 639.

<sup>31</sup> Larry L. Watts, *Romanian Cassandra, op. cit., p. 65*.

<sup>32</sup> Mihai Chioveanu, « Afacerea Škoda », art. cit., p. 18.

<sup>33</sup> *Procesul D-lui Bruno Seletzky, op. cit., p. 25, 35*.

Après les élections législatives de novembre 1933, les libéraux revenus au pouvoir diligent une enquête parlementaire en mai 1934. Les conclusions du rapporteur Aurelian Benteoiu, livrées en fin d'année, confirment la surévaluation des prix, le versement de commissions pour un montant connu de près de vingt millions de lei et le fait qu'un tiers environ du contrat aurait pu revenir aux entreprises roumaines. La commission propose la mise en accusation du général Cihoski et de Popovici et laisse entendre que Romulus Boilă, un sénateur national-paysan proche de Maniu, devrait sa récente fortune à un trafic d'influence lié à l'affaire<sup>34</sup>. Le 13 avril, l'Assemblée des députés vote le renvoi du général Cihoski devant la Cour de cassation fonctionnant comme Haute Cour de justice et le renvoi devant les instances chargées du contrôle des fortunes de Popovici et de Boilă. Le quorum des deux tiers nécessaire à la mise en accusation de Popovici n'est pas atteint, pour huit voix manquantes<sup>35</sup>.

Dans le même temps, le gouvernement cherche une issue avec Škoda. Certains nationaux-libéraux – et en premier lieu le chef du gouvernement Gheorghe Tătărescu – considèrent, contre la vieille garde emmenée par Constantin I. C. D. inu Brătianu, et comme certains officiers supérieurs – notamment le général Ion Antonescu – que la Roumanie ne peut subvenir par elle-même à ses besoins. Engagées en juillet 1934, les nouvelles négociations aboutissent le 24 février 1935 à la signature d'un accord préalable avec Löwenstein, le directeur général de Škoda, qui consent une réduction de 15,5 % sur le contrat de 1930 à laquelle s'ajoute une réduction de 16,6 % égale à la dévaluation subie par la couronne tchécoslovaque en février 1934 ; compensant exactement la surévaluation du premier contrat. La quantité de matériel est revue à la baisse. Škoda ne livrera que les pièces de 100 et 150 mm. Tandis que la commande initiale s'élevait à 1 040 millions de couronnes, elle est réduite à 606 millions<sup>36</sup>. Approuvé le 9 avril par l'Assemblée des députés et le 11 par le Sénat, l'accord définitif est signé le 27. Škoda obtient également la libération discrète de Seletzky qui prend par la suite la direction des exportations de l'entreprise<sup>37</sup>.

L'abandon de la fourniture des pièces de 75 mm pousse la Roumanie, au printemps 1934, à solliciter la France pour compenser ses insuffisances en matière d'artillerie légère<sup>38</sup>. Le Quai d'Orsay préconise un prêt plutôt qu'une vente. La question des dettes roumaines et celle du sort de la commande des 45 batteries d'artillerie lourde passée auprès de Schneider – compromise en raison de difficultés budgétaires signifiées par Bucarest en février 1933 – imposent ce choix<sup>39</sup>. Début septembre 1934, la France confirme le prêt de 25 batteries de 75 mm<sup>40</sup>. Entre temps, les trop faibles versements du gouvernement roumain à Schneider conjugués aux désaccords qui surviennent sur les caractéristiques du prototype impliquent des surcoûts qui poussent le groupe français à suspendre le contrat<sup>41</sup>. C'est seulement dans la foulée des accords franco-roumains du 7 février 1936 que Bucarest peut enfin acquérir le canon de 105 mm modèle 1936 SR (« Schneider Roumanie ») contre une garantie sur son pétrole<sup>42</sup>. Concomitamment à ces derniers règlements, tous les protagonistes encore en délicatesse avec la justice – le général Cihoski, le colonel Georgescu et Boilă – sont mis hors de cause.

<sup>34</sup> Roger Mennevée, « L'Internationale des armements. Le scandale Škoda en Roumanie. Les conclusions du rapport de la commission parlementaire d'enquête », art. cit., p. 606.

<sup>35</sup> MAE, *Bulletin*, n° 125, 16 mars-10 mai 1935, p. 6.

<sup>36</sup> MAE, *Bulletin*, n° 124, *op. cit.*, p. 5.

<sup>37</sup> Sur le remplacement, le 1<sup>er</sup> juin 1939, de Seletzky par Albert Göring, le frère anti-nazi d'Hermann Göring, et les raisons de sa fuite en Suisse, voir James Wylie, *Goering and Goering. Hitler's Henchman and his Anti-Nazi Brother*, Gloucestershire, The History Press, 2011, p. 145.

<sup>38</sup> Ministère des Affaires étrangères, *Documents diplomatiques français* (désormais DDF), série 1932-1935, t. VI, 13 mars-26 juillet 1934, n° 308, 8 juin 1934, Paris, Imprimerie nationale, 1972, p. 653.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 654 ; Agnès d'Angio, « Schneider et C<sup>ie</sup> face aux risques géopolitiques en Europe centrale et orientale (1918-1939) », art. cit., p. 50.

<sup>40</sup> DDF, série 1932-1935, t. VII, 27 juillet-31 octobre 1934, n° 223, 3 septembre 1934, note du sous-directeur d'Europe, Paris, Imprimerie nationale, 1979, p. 334-335.

<sup>41</sup> Agnès d'Angio, « Schneider et C<sup>ie</sup> face aux risques géopolitiques en Europe centrale et orientale (1918-1939) », art. cit., p. 51.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 54-55 ; DDF, série 1932-1935, t. VI, 13 mars-26 juillet 1934, n° 308, 8 juin 1934, *loc. cit.*, p. 654.

L'enquête permet de confirmer que le contrat d'armement a donné lieu au versement de commissions mais sans aboutir à l'identification des auteurs. L'armée, et notamment sa haute hiérarchie, est exonérée de toute responsabilité : un tacite consensus transcende les rivalités politiques. La modestie des suites judiciaires permet l'extinction rapide de l'affaire qui suit de près le règlement technique avec Škoda.

\*\*\*

De l'affaire Škoda, il est possible de tirer quelques enseignements. Elle marque le coup de grâce de la première expérience démocratique qu'a connue la Roumanie depuis 1919. Portés au pouvoir après des élections relativement libres, les nationaux-paysans, bientôt profondément divisés, doivent gérer la crise avec des options limitées, créant du mécontentement. Ils engagent une politique d'austérité et réduisent les appointements des fonctionnaires qui parfois ne reçoivent pas leurs salaires pendant des mois. Ils doivent également accepter l'ingérence de conseillers techniques étrangers, notamment français, puis le contrôle de la SDN pour la stabilisation de la monnaie et le rétablissement des comptes publics. Il leur faut aussi assumer les conséquences de la répression de la grève des mineurs de Lupeni, en août 1929, et celle des ateliers ferroviaires Grivița, en février 1933, qui se soldent respectivement par une vingtaine et sept tués. L'affaire ruine cet effort et contribue au discrédit de la monarchie parlementaire car elle n'offre pas aux nationaux-libéraux – qui ont cherché avec trop d'outrance à récupérer l'affaire à leur profit – l'occasion de soigner leur différence.

Si la presse est au cœur du processus de révélation et de condamnation publiques, elle est d'abord mobilisée au service de forces politiques engagées dans une lutte à mort et dont l'objectif est la disqualification à n'importe quel prix de l'adversaire. Le déploiement des outils du contrôle parlementaire, *a priori* voués à garantir la sincérité d'une enquête judiciaire que le pouvoir avait tenté d'étouffer, n'est pas l'indicateur du fonctionnement sain des institutions démocratiques mais plutôt celui de leur délitement car il constitue d'abord le moyen de l'instrumentalisation politique. L'affaire alimente ainsi le discours de Corneliu Codreanu dirigé contre l'éthique des élites, le régime et sa politique extérieure<sup>43</sup>. Elle participe aussi de l'offensive du roi contre les partis au profit de son programme d'exercice personnel du pouvoir. Elle agit donc d'abord comme un puissant vecteur anti-démocratique.

Si le scandale – dont la genèse est consubstantielle à l'industrialisation contrariée du royaume – a contribué à ce que la Roumanie renonce à une politique trop protectionniste, il suscite néanmoins des difficultés avec ses partenaires<sup>44</sup>. Les faits sont dévoilés quelques jours seulement après la signature du pacte d'organisation de la Petite Entente qui prévoit la création d'un conseil de coordination économique des trois États<sup>45</sup>. Malgré la discrétion de Prague et les discussions entre les ministres des Affaires étrangères roumain, Nicolae Titulescu, et tchécoslovaque, Edvard Beneš, l'affaire Škoda, qui touche par ailleurs Paris d'assez près, agit de surcroît comme un agent de disjonction relatif entre Bucarest et ses alliés.

L'affaire révèle aussi la captation des pouvoirs par une élite consciente de son impunité et dont la culture politique n'est pas subordonnée au fonctionnement démocratique des institutions malgré le cadre institutionnel formel dans lequel elle évolue<sup>46</sup>. L'étroite tutelle qu'exerce l'exécutif sur un système économique oligopolistique provoque une subordination qui s'affermi encore davantage

<sup>43</sup> Lors des élections de juillet 1932, le mouvement de Codreanu obtient cinq sièges de députés. L'extrême droite réunie obtient vingt-trois sièges (12 % des voix), ce qui correspond à trois fois son résultat de 1931 ; Matthieu Boisdrion, *La Roumanie des années trente. De l'avènement de Carol II au démembrement du royaume (1930-1940)*, Anovi, 2007, p. 44-45, 54-55.

<sup>44</sup> David Thomas, *Nationalisme économique et industrialisation. L'expérience des pays de l'Est (1789-1939)*, Genève, Centre d'histoire économique internationale de l'université de Genève, Droz, 2009, p. 175-185.

<sup>45</sup> Article 7 du pacte d'organisation de la Petite Entente du 16 février 1933, dans *Revue générale de droit international public*, n° 40, 1933, p. 527-528.

<sup>46</sup> Mihai Chioveanu, « Afacerea Škoda », art. cit., p. 20.

dans un contexte de crise en raison de l'élaboration d'une législation *ad hoc*<sup>47</sup>. Cela alimente la corruptibilité de la fonction publique qui est mise à profit comme moyen de rétribution de clientèles. Selon Henri Prost, « [le gouvernement] en réduisant des émoluments déjà faméliques [...] incitait les fonctionnaires à se procurer des revenus obliques et ne faisait que généraliser la corruption<sup>48</sup> ». Les diplomates français estiment que « la pléthore de fonctionnaires est incroyable [...] et comme ils sont peu ou pas payés, ils trouvent tout naturel de se procurer des ressources en trafiquant de leur influence<sup>49</sup> ». Par conséquent, l'affaire interroge les mœurs et traditions de la classe dirigeante qui entrent désormais en conflit avec les aspirations nouvelles d'une part croissante de la population depuis peu engagée sur le chemin de son émancipation politique.

---

<sup>47</sup> David Thomas, *Nationalisme économique et industrialisation*, *op. cit.*, p. 181-183.

<sup>48</sup> Henri Prost, *Destin de la Roumanie*, *op. cit.*, p. 56.

<sup>49</sup> AMAE, dépêche n° 86, 14 mars 1932.